



# **CORRIDA DE St MEMMIE**

## **9 octobre 2022**

### **Règlement**

Course à pied, sur route, chronométrée avec classement

#### **Art 1- Organisation et partenariat**

La Corrida de St MEMMIE est organisée par SOLIDARITE – ENFANTS du VIETNAM, association à but non lucratif, ci après désignée comme « l'organisateur », dont l'objet est de promouvoir la solidarité envers les enfants déshérités du Vietnam (N° W511001524)

Un partenariat a été mis en place avec :

- le COCAA (Club Olympique Champagne Argonne Athlétisme) pour les inscriptions et le chronométrage des épreuves
- la Ville de Saint MEMMIE pour l'accueil et la logistique des épreuves
- le Conseil Général de la Marne, les écoles de St MEMMIE et les collèges de la ville de CHALONS en CHAMPAGNE

#### **Art 2- L'épreuve**

L'épreuve aura lieu le dimanche 9 octobre 2022 sur la commune de St Memmie.

#### **Cette manifestation propose 3 courses :**

- Départ à 10h : course de 8.8 km, personnes nées en 2004 et avant pour les licencié(e)s et le non licencié(e)s, **sur certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition**. Pour des raisons techniques, les coureurs seront éliminés au-delà du temps limite de 1h10'.

- Départ à 11h15: 3 km pour les adolescents de 12 à 15 ans nés en 2005, 2006, 2007 et 2008 (minimes et benjamins), ouvert aux licenciés et non licenciés

- Départ à 11h45 : 1 km pour les 7 à 11 ans (course adaptée – Eveils et Poussins)

#### **Départs et arrivées devant la Mairie de St Memmie, avenue Le Corbusier**

#### **Art 3 – Inscription**

En raison du parcours les courses ne seront pas ouverte aux handisports

**Le droit d'engagement est fixé à 10€ pour la course de 8,8 km, 3 € pour les 3 km.**

Les inscriptions se feront en ligne , sur le site du COCAA : [www.cocaathle.com](http://www.cocaathle.com) ; elles seront closes le samedi 8 octobre à 20H

Les inscriptions seront possibles le jour de la course, avec un supplément de 3 € par inscription, et seront closes ½ heure avant le départ de la course.

Le dossier d'inscription se compose :

- du bulletin d'inscription
- de la photocopie de la licence en cours de validité au jour de la course, ou d'un certificat médical de moins d'un an au jour de la course
- du règlement par virement pour les inscriptions en ligne, ou bien par chèque ou espèces le jour de la course.
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone

La liste des engagés, présente sur le site du COCAA vaut confirmation d'inscription.

Tout dossier incomplet sera rejeté, et les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur

Les dossiers réceptionnés après la clôture des inscriptions ne seront pas renvoyés et les chèques seront détruits ; les virements ne seront pas renvoyés et resteront acquis à l'organisateur

Toute inscription est ferme et définitive, et ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sous quelque motif que ce soit.

### **Tout engagement est personnel.**

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Art 4 - Aptitude à participer**

Présentation obligatoire de l'un ou l'autre des documents suivants :

- licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, **délivrées par la FFA**
- **ou** d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA, en cours de validité à la date du 09 octobre 2022, et **complété par un médecin.**
- **ou** d'une licence sportive en cours de validité au 09 octobre 2022, délivrée par une **fédération agréée**, sur laquelle doit apparaître la **non contre-indication** à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition (liste des fédérations agréées sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation> (cocher case Multisports))

**Non licenciés** : joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition (ou une photocopie) datant de **moins d'un an au jour de la course** (09 octobre 2022)

### **Aucun autre document ne pourra être accepté.**

Les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation et du Pentathlon Moderne, **ne sont plus acceptées.**

## **Art5 – Charte du coureur**

Sous réserve du risque COVID-19 et en fonction des recommandations des Pouvoirs publics en vigueur au moment de l'épreuve, chaque coureur devra le cas échéant signer la charte du coureur, rédigée par la FFA, lors de la remise de son dossard. Cette charte précisera les règles à respecter si besoin.

## **Art 6 – Dossards**

Les dossards seront remis le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité, et après signature de la charte présentée ci-dessus

**Pensez à apporter vos épingles !!!**

## **Art 7 - Assurances**

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de AXA (contrat N° 10272341904)

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance attachée à leur licence ; **il incombe aux autres participants, non licenciés, de s'assurer à titre personnel.**

## **Art 8 – Annulation**

En cas d'annulation de la course, pour cas de force majeure, et/ou un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué, et aucune indemnité ne sera versée.

## **Art 9 – Droit à l'image**

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation le jour de la manifestation, sur lesquelles ils pourraient apparaître, et ce pour une durée de 5 ans.

## **Art 10 – Accompagnement**

Tout accompagnateur est strictement interdit pendant la course

## **Art 11 – Récompenses : PRESENCE OBLIGATOIRE**

Récompenses non cumulables

Grille des prix :

- Remise de coupe aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes
- Il sera effectué une récompenses aux coureurs classés 15°, 20°, 25°, 30°, 35° et 40° sur la course de 8.8 km.

## **Art 12 – Conditions générales**

Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisateur en cas de chute, d'accident matériel ou corporel.

L'envoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité

**Nous vous souhaitons une bonne course !**